

## **Revenons sur le 88ème congrès de l'ADF (acte IV)**

**Date** : 13 juillet 2019

Drapés dans leur vertu, les Départements ont pour règle de limiter le nombre des accompagnants à leur congrès annuel aux seuls conjoints des Présidents de Conseils départementaux.

Ils sont 90 % de Présidents (au masculin) et elles n'étaient que 6 accompagnantes au 88ème congrès de l'Assemblée des Départements de France qui s'est tenu à Rennes en novembre dernier.

Rigoureux comme on les connaît, les Départements imposent aux accompagnants des droits d'inscription du même montant que leurs conjoints... soit la modique somme de 100 euros, qui a ouvert à ces dames le droit de participer :

- au diner des Présidents le mercredi soir (d'un coût unitaire proche de 100 euros, évalué par recoupements)
- au diner de gala du jeudi soir (d'un coût unitaire avoisinant 50 euros)
- au déjeuner du vendredi midi (d'un coût unitaire approchant 30 euros)

ainsi qu'au petit programme spécialement concocté pour elles par le Comité départemental du tourisme, que j'évalue sans risque à 180 euros par personne après avoir pris connaissance des factures réglées en toute discrétion et hors budget du congrès par ledit Comité (on va dire que c'est un petit cadeau du Comité départemental du tourisme qui est en quasi-totalité financé par le Département d'Ille-et-Vilaine via une subvention annuelle s'élevant à 1.604.692 euros).

Bilan : 360 euros de prestations pour 100 euros de droits d'inscription, ça valait le déplacement !... ;-)



Pour aller plus loin :

[Revenons sur le 88ème congrès de l'ADF \(acte I\)](#)

[Revenons sur le 88ème congrès de l'ADF \(acte II\)](#)

[Revenons sur le 88ème congrès de l'ADF \(acte III\)](#)

[Revenons sur le 88ème congrès de l'ADF \(acte IV\)](#)